



N°000838 UVS/DERI /DESSE/db

Dakar, le **31 Mars 2022**

Direction des Études, de la Recherche
et de l'Innovation
(DERI)

COMMUNIQUÉ

Objet : démarrage des inscriptions pour les bacheliers de la dernière liste envoyée par Campusen et les cas de dérogation acceptés

L'Université virtuelle du Sénégal (UVS) informe du démarrage des inscriptions à partir du **jeudi 31 mars jusqu'au 08 avril 2022 à 17H** pour les **bacheliers suivants** :

- **ceux dont les noms figurent dans la dernière liste des étudiants orientés par Campusen**
- **ceux dont la demande dérogation de paiement ou d'orientation est acceptée.**

Le paiement des frais d'inscription, dont le montant est fixé à **25 000 F CFA (+500 frais d'envoi)**, se fera via les opérateurs de transfert **In-Touch ou I-PAI**.

Pour rappel, le **paiement des droits d'inscription** est un préalable à l'inscription administrative. Seuls les étudiants ayant procédé au paiement des frais pourront faire la préinscription en ligne (<https://preinscription.uvs.sn>) et finaliser l'inscription administrative auprès du personnel des Espaces numériques ouverts (ENO).

NB : Ceux qui souhaiteraient payer via **Orange Money** pourront passer par ce lien : <https://www.mytouchpoint.net/facture>

Tout étudiant non inscrit sera considéré comme démissionnaire, à l'issue de la date indiquée.

Pour toutes informations complémentaires, écrire un mail à aide.scolarite@uvs.edu.sn

L'UVS souhaite aux étudiants admis une bonne rentrée académique 2021-2022.

